

ARRÊTÉ N° 036 /CAB/PM DU 11 MARS 2019
portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du Ministre de la Santé Publique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Gouvernement du Ministère de la Santé Publique ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Monsieur **KOUNDE BOUBA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **774 083-J** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef de Secrétariat Particulier du Ministre de la Santé Publique.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le 11 MARS 2019

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Joseph DION NGUTE